



LIVRET DE RESOLUTIONS

**2^{ème} Session interrégionale
Comité Grand Ouest
Parlement Européen des Jeunes – France**

Angers
12 au 14 février 2016

Cette session a été présidée par Nathan Hunter (UK) et vice-présidée par Giorgi Gugenishvili (GE) et Anna Petterson (IT).





MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION : LIBE - LIBERTES CIVILES, JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

Comment l'Union européenne et ses Etats membres peuvent-ils garantir une application effective des valeurs démocratiques et favoriser le dialogue interreligieux afin d'éradiquer les discriminations et les violences à l'égard des communautés religieuses ?

Soumise par : Celina STALETZKI, Selma MEYER, Valentin BADOUARD, Erwan LANIO, Gabriel PARIS, Martin GOXE, Quentin JOPEK, Laura TEIXERA (Présidente de Commission, PT).

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Alarmé par la récente augmentation de l'intolérance religieuse et des actes de violence causés principalement par des stéréotypes,
 - B. Tout à fait convaincu que l'éducation peut fortement influencer le niveau de respect et de tolérance des citoyens envers d'autres religions,
 - C. Déçu du fait que les stéréotypes existants sont une barrière au dialogue œcuménique,
 - D. Regrettant vivement la tendance des communautés religieuses et culturelles fermées à ralentir les initiatives de dialogue entre les religions,
 - E. Tout à fait conscient que la diversité des opinions religieuses ralentit le processus de mise en vigueur des lois,
 - F. Sachant que les politiques sécularistes ne tiennent souvent pas compte des opinions des minorités,
 - G. Profondément troublé par le fait que la législation actuelle régissant les comportements d'intolérance religieuse est insuffisante pour faire respecter la loi,
 - H. Tenant compte de l'impact significatif qu'ont les médias et les réseaux sociaux sur le dialogue œcuménique ;
1. Soutient l'organisation de visites dans des centres religieux, ainsi que des réunions et des événements qui ont pour but de promouvoir la communication et le partage des connaissances des différentes religions, à travers des financements et des conseils techniques ;
 2. Incite à l'organisation d'interventions et d'opportunités de débattre dans les établissements scolaires, y compris la création d'heures de cours qui ont pour but de sensibiliser les jeunes et promouvoir la tolérance religieuse ;
 3. Demande l'amélioration du dialogue œcuménique sur les réseaux sociaux, surtout à travers la modération des messages ;
 4. Soutient la création de plus d'associations internationales, visant principalement les jeunes, avec comme objectif d'accroître le dialogue interreligieux ;
 5. Appelle à l'organisation de plus de sondages et de référendums concernant les questions et décisions de tolérance religieuse ;
 6. Presse les Etats Membres d'harmoniser les sanctions envers les actes de discrimination religieuse ;
 7. Invite par ailleurs Europol à fournir plus de données sur les actes de violence et d'intolérance religieuse.

2^{ème} Session Interrégionale Grand Ouest du Parlement Européen des Jeunes – France

Lycée Sainte-Agnès – Angers

12 au 14 février 2016



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION : ECON - AFFAIRES ECONOMIQUES ET MONETAIRES

Compte tenu du grand potentiel économique d'une zone de libre circulation, comment l'Union Européenne peut-elle profiter de l'accord de Schengen pour encourager l'innovation et la coopération économique ?

Soumise par : Olivia IBANEZ, Boliso BONGONZA, Louis THOMAS, Maëlle WALICKI, Anton FLORANGE, Antoni CHESNARD, William DALY (Président de Commission, FR/GB).

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Constatant la diversité des situations économiques des Etats de l'espace Schengen et les différences de prix entre les magasins d'un Etat à l'autre,
 - B. Observant que le manque de coordination des politiques économiques des différents Etats membres de Schengen entrave le dynamisme économique au sein de l'espace Schengen,
 - C. Etant conscient qu'une situation d'oligopole peut parfois jouer un rôle néfaste dans le processus d'innovation,
 - D. Conscient qu'il existe un manque d'intégration et de pouvoir décisionnel pour certains Etats signataires du traité de Schengen, dont il résulte un manque de cohésion et de coopération entraînant un manque d'efficacité pour l'innovation,
 - E. Ayant conscience de l'apparition de tensions dues à une concurrence jugée déloyale de la part des paradis fiscaux,
 - F. Gardant à l'esprit le caractère unilatéral du phénomène de « fuite des cerveaux », posant la question d'un développement équitable de tous les territoires de l'Union Européenne (UE),
 - G. Soulignant les problèmes de développement et d'innovation dans certains Etats membres, créant par conséquent un manque d'attractivité de leurs institutions académiques ;
-
- 1. Encourage la mise en place d'un taux de taxation commun à tous les Etats signataires du traité de Schengen ;
 - 2. Propose que les Etats mènent une politique économique de relance commune à l'aide d'investissements importants de la part des Etats ;
 - 3. Demande à ce que les Petites et Moyennes Entreprises reçoivent des subventions de leurs Etats respectifs ;
 - 4. Recommande la création d'une administration paneuropéenne qui aura pour but de faciliter l'implantation d'entreprises européennes en dehors de leur Etat de résidence officiel ;
 - 5. Appelle à la création d'une zone économiquement attractive, capable de satisfaire les besoins des entreprises qui s'y implantent à travers des avantages fiscaux ;
 - 6. Soutient le financement d'études à l'étranger en échange d'un service civique, accompli une fois le cursus universitaire achevé ;
 - 7. Exige qu'il soit donné la possibilité aux étudiants de suivre des programmes universitaires proposés par différent pays au sein de l'espace Schengen, tout en demeurant dans leur Etat de résidence ;
 - 8. Encourage les grandes universités à créer des antennes dans l'ensemble de l'espace Schengen, ainsi qu'à promouvoir les échanges universitaires à travers l'Europe.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION : FEMM - DROIT DE LA FEMME ET EGALITE DES GENRES

Comment l'Union européenne et les États membres peuvent agir pour prévenir la violence fondée sur le sexe et les agressions sexuelles contre les femmes ?

Soumise par : Sylvie SELVARATNAM, Emma LESENECHAL, Huda SALEEM, Mathilde THEBAULT, Brahim EL ANDALOUSSI, Yann BREBANT (Président de Commission, FR)

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Ayant étudié que de nombreux problèmes liés au genre sont causés par la culture et les traditions de sociétés conservatrices,
 - B. Prenant en considération le fait que certaines femmes peuvent être physiquement plus faibles que leurs agresseurs ou qu'elles peuvent en être financièrement dépendantes,
 - C. Alarmé par le fait que l'Union européenne et les États membres sont défailants dans l'éducation de leurs citoyens sur leurs droits sexuels et le risque de violences basées sur le genre,
 - D. Remarquant avec regret que les victimes font rarement valoir leurs droits à cause de leur manque de confiance dans le système judiciaire,
 - E. Déçu par le fait que les sanctions pénales contre les agresseurs ne sont pas suffisamment strictes,
 - F. Ayant considéré que les organisations non-gouvernementales (ONG) seules n'ont pas assez de pouvoir pour aider les victimes ;
-
- 1. Recommande aux États membres de promouvoir l'esprit critique concernant l'éducation des jeunes citoyens au sujet des genres ;
 - 2. Encourage les États membres à fournir des outils gratuits d'autoprotection pour les femmes, comme par exemple des bombes lacrymogènes ;
 - 3. Souligne l'importance de respecter le droit à l'égalité malgré des points de vue conservateurs sur le rôle des genres ;
 - 4. Est résolu à sensibiliser la population sur l'égalité des sexes à travers des campagnes d'information sur les violences sexuelles et sur l'égalité des genres ;
 - 5. Recommande aux États membres d'augmenter les financements des programmes de protection des victimes ;
 - 6. Incite les femmes à parler librement de sujets qui sont considérés comme tabous ;
 - 7. Appelle à un soutien des victimes à travers des programmes de réhabilitation et une aide juridique gratuite fournie par l'UE ;
 - 8. Demande aux États membres de renforcer la rigueur de leurs lois contre les agresseurs sexuels ;



9. Recommande la mise en place de partenariats entre des entreprises privées majeures, notamment les grandes marques, et les associations afin d'augmenter leurs fonds.

MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION : AFCO - AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

Alors que le discours eurosceptique se répand en Europe et que la démocratie se doit de prendre en compte l'ensemble du peuple européen, comment faire du débat européen un débat intégrant l'ensemble des opinions, y compris celles des eurosceptiques, et ce dans le respect du cadre démocratique européen ?

Soumise par : Elouan PLEE, Marianne VIRON, Valentin ANNEE, Lucie LOYER, Rohan NOWAK, Arthur ROUSSELIN, Christopher GODINA (Président de Commission, SE).

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Profondément inquiet du manque de connaissance de l'Union européenne (UE) notamment parmi les jeunes,
 - B. Alarmé par le manque de confiance en l'UE de la part des citoyens
 - C. Remarquant avec regret la réputation négative croissante de l'UE dû au soutien financier que les partis politiques et les groupes d'action reçoivent,
 - D. Observant que la couverture médiatique sur les actions menées par l'UE est majoritairement négative,
 - E. Conscient du manque d'attention que les opinions des eurosceptiques subissent dans les prises de décisions ;
-
- 1. Fait appel à la Commission européenne pour introduire des plafonds sur les dotations financières que les partis politiques et les groupes d'actions de l'UE reçoivent du secteur privé ;
 - 2. Invite la Commission européenne à offrir aux établissements éducatifs les possibilités d'organiser des interventions sur le fonctionnement de l'UE, dispensées par des experts ;
 - 3. Incite la Commission européenne à rédiger une législation qui oblige les membres du Parlement européen à augmenter la transparence par la divulgation de leurs revenus ;
 - 4. Demande à la Commission européenne de sensibiliser activement les citoyens européens sur les projets externes entrepris par des associations qui contribuent à une amélioration de l'UE ;
 - 5. Encourage la Commission européenne à financer la création d'une nouvelle chaîne d'information divertissante spécialisée dans les sujets concernant l'UE ;



6. Encourage les Eurosceptiques à utiliser l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE)¹ afin de proposer des projets législatifs au Parlement Européen.

MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION : CULT - CULTURE ET EDUCATION

Afin de garantir l'épanouissement et la sécurité dans les relations sociales et sexuelles, comment l'UE peut-elle encourager les systèmes scolaires à intégrer dans le parcours des élèves une forme d'éducation sexuelle incluant l'abolition des stéréotypes de genre, la connaissance de son corps et le consentement sexuel ?

Soumise par : Barthélémy FACHE, Mona MARGORIE, Juliette BARBEY, Victor DUMONT, Céline FAUCONNIER, Zoé BRIZARD, Olivier LY, Cécilia HEIL (Présidente de Commission, DE).

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Reconnaissant que l'éducation sexuelle est un droit humain, comme mentionné dans la Convention internationale des Droits de l'Enfant,
- B. Gardant à l'esprit que le domaine de l'éducation relève de la compétence de support de l'Union européenne (UE) et que la Commission européenne ne peut pas introduire de législation contraignante,
- C. Convaincu que l'éducation sexuelle n'est pas efficace et exploitée à la hauteur de son potentiel car :
 - i) elle n'est pas obligatoire dans tous les Etats membres,
 - ii) elle n'est pas dispensée suffisamment fréquemment,
 - iii) le contenu couvert et les méthodes varient entre les Etats membres,
 - iv) l'âge auquel les élèves commencent diffère d'un Etat à l'autre,
- D. Prenant en compte le manque de communication et d'information concernant les méthodes de contraception et les maladies sexuellement transmissibles (MST),
- E. Observant que les familles n'approuvant pas l'éducation sexuelle en raison de leurs croyances religieuses empêchent le système éducatif de l'intégrer complètement dans leurs programmes,
- F. Remarquant que le manque d'éducation sexuelle mène à :
 - i) des grossesses non désirées,
 - ii) la diffusion de MST,
 - iii) des répercussions sociales et psychologiques sur les victimes,
- G. Remarquant avec regret la formation de stéréotypes sur les genres et d'homophobie déclenchée par les réseaux sociaux et la pression sociale ;

¹ L'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) est une invitation par les citoyens européens à la Commission Européenne de présenter des propositions législatives dans un domaine dans lequel l'UE est habilitée à légiférer.



1. Presse l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) d'implémenter ses essais de programme européen harmonisé d'éducation sexuelle afin de promouvoir la tolérance et d'abolir les stéréotypes sur le genre tout en encourageant la communication entre les parties ;
2. Demande que du matériel pédagogique soit mis à disposition des tiers, tels que les familles, afin de rendre l'information plus accessible ;
3. Encourage l'implémentation de formations, de réunions et de soutiens appropriés et harmonisés pour les professeurs ;
4. Demande la mise en place de conférences et de projets à l'école visant à diminuer l'importance des tabous à travers la promotion de discussions ouvertes dans lesquelles les élèves, les familles, les professeurs et des spécialistes peuvent prendre part ;
5. Invite les autorités religieuses et éducatives à coopérer afin d'intégrer l'éducation sexuelle dans le programme des écoles en accord avec les valeurs religieuses ;
6. Encourage l'UE à créer une agence responsable de la promotion et de la sensibilisation à l'éducation sexuelle à travers la mise en place d'événements publics.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION : TRAN - TRANSPORTS ET TOURISME

Comment l'Union européenne peut-elle assurer une circulation effective des marchandises au sein de son territoire à moindre coût économique comme écologique ?

Soumise par : Julien ANGER, Mathilda DELEU, Axel Nour KIFOULA, Amélie JOULAIN, Rémi RAVEL, Noé PETIOT (Président de commission, FR).

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Conscient des différences, toujours présentes, de qualité entre les infrastructures des Etats Membres,
 - B. Alarmé par la pollution due à l'usage inefficace des différents moyens de transport,
 - C. Déclarant que le libre-échange de production est incompatible avec les nécessités sociales et environnementales,
 - D. Observant un manque d'harmonisation du droit relatif aux transports sur le territoire de l'Union européenne (UE),
 - E. Observant le manque de considération des entreprises privées quant aux conséquences environnementales de leurs activités liées aux transports,
 - F. Remarquant que les entreprises de fret opèrent essentiellement à une échelle nationale, empêchant l'existence d'un marché européen du fret,
 - G. Déplorant l'usage de protections tarifaires par certains Etats Membres afin de défendre leurs propres intérêts économiques,
 - H. Constatant avec regret les difficultés provoquées par les nombreux intermédiaires intervenant entre la production et la mise en vente des produits ;
-
1. Soutient la mise en place de recherches innovantes dans les universités européennes, en particulier des recherches portant sur les nouveaux moyens de transport, l'utilisation de matériaux supraconductifs et le meilleur stockage des énergies renouvelables ;
 2. Appelle les Etats Membres à harmoniser la politique fiscale concernant les entreprises de fret ;
 3. Suggère la création d'une agence européenne de gestion des transports afin de fluidifier la circulation ;
 4. Invite à la mise en place d'un droit commun entre les Etats Membres dans le domaine du transport de marchandises ;
 5. Appel à accorder la priorité au développement des infrastructures dans les régions les moins accessibles ;
 6. Invite les entreprises de fret à choisir les moyens de transport les plus adaptés et écologiques en fonction de la distance à parcourir.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION : ENVI - ENVIRONNEMENT, SANTE PUBLIQUE, SECURITE ALIMENTAIRE

Quelle politique de gestion de l'eau l'Union européenne et ses Etats membres doivent-ils adopter afin d'utiliser au mieux les ressources au vu du changement climatique, et dans quelle mesure doit-elle être commune ?

Soumise par : Jean-Baptiste MUYA, Aimie LEVEQUE, Blanche CAILLON, Samuel GREGOIRE, Théophile COUTANT, Linda MIKELSONE (Présidente de Commission, LV).

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Gardant à l'esprit la demande grandissante d'eau due à la croissance de la population,
 - B. Conscient de l'augmentation des sécheresses causées par le réchauffement climatique,
 - C. Prenant en compte les différences d'accès à l'eau entre les États membres,
 - D. Déçu que les ressources en eau soient gérées au niveau national plutôt qu'au niveau de l'Union européenne,
 - E. Ayant constaté que la privatisation de l'eau diminue la qualité, l'accessibilité et le prix abordable de l'eau,
 - F. Profondément alarmé par le fait que les industries agricoles, laitières et animalières consomment la majeure partie des ressources en eau (84%) pour du profit à court terme,
 - G. Remarquant avec regret le faible nombre d'agriculteurs éco-responsables,
 - H. Alarmé par le coût élevé et les conséquences négatives sur l'environnement de la construction de barrages privés ;
-
1. Presse les gouvernements nationaux à autoriser l'Union européenne (UE) à gérer les ressources en eau à l'échelle européenne en la distribuant aux États membres selon leurs besoins ;
 2. Encourage les États membres à créer des réserves d'eau sur le long-terme à utiliser seulement en cas de crises ;
 3. Presse la Commission Européenne d'établir le coût maximum de l'eau et d'encourager des contrôles réguliers dans les cas où l'eau est privatisée ;
 4. Demande la mise en place de campagnes médiatiques sensibilisant à la prévention du gaspillage de l'eau ;
 5. Attire l'attention sur le besoin d'augmenter les financements pour la recherche et le développement de techniques d'agriculture économiques et écologiques ;
 6. Recommande aux États membres de réduire les taxes pour les agriculteurs éco-responsables ;
 7. Exprime son espoir de voir des barrages à but non lucratifs ainsi que des recherches environnementales soient effectuées avant la construction des barrages.



MOTION POUR UNE RESOLUTION PAR LA COMMISSION : JURI - AFFAIRES JURIDIQUES

Au vu des Etats-Membres de Schengen fermant les frontières intérieures face au large nombre de réfugiés, comment les accords de Schengen pourraient-ils être révisés pour fournir une réponse unifiée à l'afflux de réfugiés, tout en préservant ses principes fondamentaux de libre circulation et de sécurité ?

Soumise par : Adèle SULVIC, Samia MASROUR, Angela TRAJKOVSKA Romain OZDEN, Solenne LAURENT, Victor MASSON, Ôzbek ORHUN KORAY (Président de Commission, TR).

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Alarmé par le fait que 81% des 1,5 millions d'immigrants arrivant en Europe reçoivent le statut de réfugié selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR),
- B. Considérant que l'Accord de Schengen n'est pas apte pour faire face à la situation actuelle à cause des différences de circonstances entre le moment de la ratification et le présent,
- C. Remarquant avec profonde préoccupation que, selon l'UNHCR, plus de 3700 individus ont perdu leur vie ou ont disparu en traversant la mer Méditerranée en 2015,
- D. Préoccupé par les actes indécis de l'Union européenne (UE) causés par sa position contrastée, dans laquelle elle veut protéger son économie tout en étant solidaire envers les réfugiés,
- E. Fortement préoccupé par le fait que tous les Etats membres de Schengen n'ont pas les ressources pour accueillir un grand nombre de réfugiés, ce qui mène à une distribution inégale des réfugiés au sein des Etats membres,
- F. Remarquant que certains Etats ont rétabli les contrôles aux frontières et ont construit des clôtures au niveau des frontières pour des questions de sécurité domestique,
- G. Conscient que les divers actes réalisés individuellement par les Etats membres résultent des contradictions dans les politiques communes,
- H. Ayant examiné que de nombreux réfugiés sont entrés dans l'Espace Schengen à l'aide de moyens de transport illégaux ;



1. Propose de donner la possibilité de limiter l'accord de Schengen en fonction des circonstances économiques et humanitaires du pays ;
2. Demande une réduction des coûts d'accueil des migrants ;
3. Encourage la mise en place de récompenses financières pour les Etats membres de Schengen qui laissent leurs frontières ouvertes, notamment aux pays en difficulté logistiquement et économiquement comme la Grèce et l'Italie ;
4. Recommande l'introduction d'un système de quota annuel de réfugiés qui doivent être accueillis dans un pays spécifique en accord avec sa population et sa situation économique ;
5. Propose que les Etats membres qui ne respectent pas le système de quota mentionné ci-dessus soient sujets à des pénalités financières ;
6. Appelle à une rencontre entre les chefs d'Etats des pays de Schengen pour renégocier et amender les inadéquations de l'accord de Schengen ;
7. Encourage le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et l'UE en termes de soutien financier et logistique au regard de la crise des réfugiés actuelle.



Partenaires institutionnels du Parlement Européen des Jeunes – France



Ils nous ont soutenus pour la 2^{ème} Session Interrégionale Grand Ouest



2^{ème} Session Interrégionale Grand Ouest du Parlement Européen des Jeunes – France
Lycée Sainte-Agnès – Angers
12 au 14 février 2016